



DSECE - RÉGLEMENTATION

FICHE:

Comment trouver le code de nomenclature d'une marchandise ?



Si vous avez des difficultés pour déterminer la nomenclature combinée à huit chiffres (NC8) correspondant à vos échanges de marchandises pour répondre à l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI), différents aides et outils sont disponibles.

Attention, il s'agit d'aides au classement qui ne peuvent se substituer à une analyse des textes applicables !

1/ Le site internet de la douane

<https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-remplir-sa-reponse-l'enquete-mensuelle-statistique-sur-les-echanges-de-biens-intra-ue>

Le classement des marchandises dans un code de nomenclature doit être opéré sur le fondement des textes légaux, à savoir les libellés officiels NC8 listés dans le tarif des douanes de l'Union européenne publié chaque année sous la forme d'un règlement d'exécution. Ce règlement est consultable à la page suivante : [Informations et aides complémentaires à l'encyclopédie tarifaire RITA | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

Vous trouverez ci-dessous quelques clés pour consulter ce règlement.

- Consultez les « règles générales pour l'interprétation de la nomenclature combinée » reprises dans les premières pages du règlement.
- Consultez la table des matières pour identifier :
 - la section (I, II, III, etc.) applicable à votre marchandise ;
 - le chapitre (1,2,3, etc.)
- Lire les notes au début de section et de chapitre.
- Parcourir la liste des nomenclatures du chapitre pour identifier le code de nomenclature à 8 chiffres adéquat.

2/ L'outil RITA encyclopédie

<https://www.douane.gouv.fr/rita-encyclopedie/public/accueil/init.action>

Cet outil d'aide au classement sert à des fins de déclaration douanière concernant les échanges de marchandises de la France avec les pays tiers à l'Union européenne.

La nomenclature "déclarable" de la marchandise est le Tarif Intégré des Communautés européennes (TARIC) constitué de 10 chiffres. Les 8 premiers reprennent la nomenclature combinée et les deux derniers déterminent les réglementations européennes douanières et commerciales (suspensions et

préférences tarifaires, prohibitions, licences ou droits anti-dumping) à l'importation dans l'Union européenne. Il ne s'agit pas d'une nomenclature statistique.

La bulle Nomenclature (en haut du menu d'accueil) permet d'accéder à une recherche par nomenclature ou par mots-clés.



L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

3/ L'outil intégré dans DEBWEB2

L'application DEBWEB2 intègre également un outil de recherche par mot-clé.